

DEMANDE D'INSCRIPTION AUX TRANSPORTS SCOLAIRES PRIMAIRE année scolaire 2018/2019

Pour plus de facilité, cette demande peut être effectuée directement en ligne.
Connectez-vous sur www.vitici.fr/marne

L'ÉLÈVE

Nom : _____
Prénom : _____
Adresse : _____
Né(e) le : _____
Sexe : M F

LE REPRÉSENTANT LÉGAL

Père Mère
 Tuteur Famille d'accueil
Nom : _____
Prénom : _____
Né(e) le : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____ Tél. portable : _____
E-mail : _____

QUE FAIRE DE CET IMPRIMÉ ?

Le retourner rempli au plus tard le
15 juillet 2018 accompagné de votre
règlement par chèque à l'ordre de la :
régie transports scolaires 51 :

Maison de la Région
Agence territoriale
de Châlons-en-Champagne
Pôle Transport
5 rue de Jéricho - CS 70441
51037 Châlons-en-Champagne cedex

MONTANT À PAYER : 12 €



Si votre demande concerne
uniquement le transport du midi,
celle-ci n'est pas obligatoire.

ENFANT EN GARDE ALTERNÉE UNE SEMAINE SUR DEUX (*Faire deux demandes avec un seul paiement*)

SCOLARITÉ PRÉVUE EN 2018/2019

Établissement : _____
Adresse : _____
Qualité : Externe Demi-pensionnaire Interne

CLASSE

Primaire

Maternelle	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	ULIS
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

* Cochez la case correspondante



Point de montée (*lieu d'habitation*) : _____

Point de descente (*commune de l'établissement*) : _____



A noter : Si votre demande concerne uniquement le transport du midi, celle-ci n'est pas obligatoire.

SUITES DONNÉES A VOTRE DEMANDE

- Une carte électronique vous sera remise par l'établissement, la communauté de communes ou la mairie à la rentrée.



Dans le courant de l'année, si votre enfant n'est plus en possession de sa carte ou si celle-ci est détériorée, vous devez demander un duplicata. Le règlement de 5 euros est à effectuer par chèque à l'ordre de la régie des transports 51 ou par CB en ligne. (à partir du 01/09/2018).

« La Région Grand Est met en œuvre un traitement informatique de données à caractère personnel destiné à gérer l'inscription et l'utilisation des transports scolaires et/ou interurbains. Ce traitement permet le suivi de votre demande, de votre dossier après son acceptation et son éventuel renouvellement.

Conformément à la réglementation en matière de prescription, votre demande est conservée deux années après son examen. Les éléments qui attestent du bénéfice de la prestation de transport scolaire et/ou interurbains sont conservés dix ans.

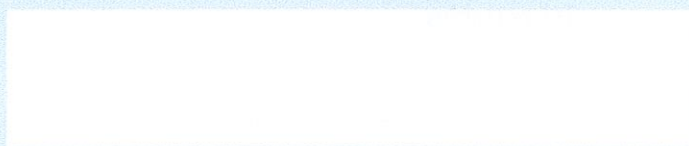
Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 et au règlement général sur la protection des données (RGPD) du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la « Direction des transports et de la mobilité - Région Grand Est - 1, place Adrien Zeller – 67070 STRASBOURG Cedex » ou par le formulaire de contact du délégué de la Région Grand Est : « <https://www.grandest.fr/donnees-personnelles> ».

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. »

Je soussigné(e) _____ certifie avoir pris connaissance du règlement des transports scolaires disponible sur viti.fr/marne.
J'atteste aussi l'exactitude des renseignements fournis.

Fait à _____ le _____

Signature du représentant légal



Toute correspondance doit être adressée à : **Maison de la Région**

Agence territoriale de Châlons-en-Champagne

Pôle Transport

5 rue de Jéricho - CS 70441

51037 Châlons-en-Champagne cedex

Tél. 03 26 70 77 60

Date limite de retour : 15 juillet 2018.

Passé ce délai, le Pôle Transport ne garantit pas la délivrance de la carte pour la rentrée.